MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 11 DECEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 11 décembre 2017 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents: MM. et Mmes MARTY - BENOIT - GREFFIER - BRAULIO - POUSSE - BELHACHE -

MAURY - PASTOR -BROUSSE - MARCAILLOU - AZEMA.

Absents: MM. et Mmes SANCHEZ – LEVEJAC – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- SUBVENTION REGION HOTEL DE VILLE.

Suite à une entrevue avec les services de la Région, M. le maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention pour le dossier du futur Hôtel de Ville.

Il propose de déposer un dossier d'un montant identique à celui qui a été établi pour la demande D.E.T.R., soit 566 395.68 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- DECISION MODIFICATIVE AMENAGEMENT TRAVERSE VILLAGE.

Afin d'honorer la dernière facture concernant le programme d'investissement « Traversée du Village », il y a lieu de prendre une décision modificative d'un montant de 4 200 € qui sera financée sur l'article « Dépenses imprévues ».

Accord unanime du conseil municipal.

- CONVENTION BATIMENT « MARCOU ».

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre de l'opération MARCOU, un bâtiment à usage collectif a été réalisé à destination des résidents et de la commune.

Le groupe MARCOU propose une convention de gestion pour un loyer symbolique de 1 € et à charge pour la commune de régler les factures d'eau et d'électricité, ainsi que l'entretien ménager.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et mandate le maire pour la signer. Par contre, il a été acté que les conditions d'utilisation de ce local feront l'objet d'une réflexion qui sera soumise lors d'un prochain conseil.

- RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS.

Le recensement de la population est prévu du 18 janvier au 17 février 2018. A cet effet, le maire propose que Denis FABRE et Gérard MARTEL soient nommés agents recenseur car leur connaissance du village sera un outil efficace dans la qualité du recensement.

Leur mission est prévue en dehors de leurs heures de service et rémunérée.

Accord unanime du conseil municipal.

- RECRUTEMENT COORDONNATEUR RECENSEUR.

Dans le même ordre d'idée, le coordonnateur recenseur sera Valérie BOURGUIGNON. Sa mission se fera par contre durant ses obligations de travail hebdomadaires.

Accord unanime du conseil municipal.

- <u>RYTHMES SCOLAIRES - RENTREE SCOLAIRE.</u>

M. Michel GREFFIER, 2^{ème} adjoint chargé de ce dossier, propose pour la rentrée prochaine que les rythmes scolaires reviennent à leur situation originelle, à savoir, 4 jours par semaine, lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Il indique que cette proposition a fait l'objet d'un avis unanime des représentants du conseil d'école avec comme horaires journaliers, 8 h 45 - 12 h 15 et 14 h 00 - 16 h 30, mercredi chômé.

Accord unanime du conseil municipal.

- ADOPTION SCHEMA DIRECTEUR - ACCESSIBILITE TRANSPORTS PUBLICS.

M. BENOIT, 1^{er} adjoint chargé de ce dossier, fait le compte rendu de la réunion avec la R.T.C.A. en charge des transports publics.

Il indique qu'il est fait obligation à la commune de mettre en conformité les arrêts bus en agglomération dans les trois ans.

Afin de finaliser le schéma directeur d'accessibilité, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la programmation telle que proposée.

- REMBOURSEMENT CAUTION « LANCELOT - MARTINO ».

M. le maire informe que Mme Chantal LANCELOT souhaite résilier le bail du garage 6F rue du Cèdre qu'elle loue avec M. MARTINO, à compter du 31 décembre 2017.

Accord unanime du conseil municipal pour le remboursement de la caution.

- <u>CLOTURE CAMPAGNE COLONNE ARROSAGE.</u>

M. BENOIT, 1^{er} adjoint chargé du dossier, propose, comme cela avait été validé en début de campagne, que les badges soient restitués par les bénéficiaires à qui il sera rendu le chèque de caution.

La société SNERHA est chargée de faire le bilan de l'année 2017; bilan qui sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Accord du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

M. le maire demande au conseil si des questions non prévues à l'ordre du jour peuvent faire l'objet de délibérations.

Avis favorable du conseil municipal.

o P.C. modificatif nouvel Hôtel de Ville.

Suite à une modification demandée par le service architecture de l'Etat et de l'examen du dossier par les élus, un projet modificatif a été établi par M. Raymond PAULY, architecte.

Ce projet doit faire l'objet d'une demande de permis de construire modificatif.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à déposer le dossier.

o <u>Parcelle Prade Basse.</u>

Le maire informe ses collègues d'une proposition de vente, de M. et Mme Gaston PECH à la commune, d'une parcelle située à « La Prade Basse » d'une superficie de 7 580 m² pour le prix 7 500 €.

Cette parcelle pourrait servir plus tard, à une éventuelle extension de la station d'épuration mais, dans un premier temps, être destinée à conserver des jardins ouvriers.

Accord unanime du conseil municipal.

Aménagement de l'entrée Ouest de l'agglomération.

Dans le cadre de la future mairie, entrée Ouest de l'agglomération, il parait indispensable de mener une réflexion sur la requalification de l'entrée du village entre le rond-point OUEST jusqu'au parking de l'ancienne station d'épuration.

Cependant, et en association avec la maîtrise d'étude portée par l'Agence Technique Départementale et le Syndicat Intercommunal de Cylindrage, il y a lieu d'avoir une approche paysagère du secteur qui permettrait de mettre en valeur des éléments intéressants existants, dans un souci d'intégration visuelle de la Nouvelle Mairie.

Il propose qu'une étude soit confiée à un ingénieur paysager « L'Agence Actions Territoires » et dépose sur le bureau de l'assemblée une offre de 4 440,00 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal.

- COMTE RENDU DES ADJOINTS.

M. BENOIT informe ses collègues du programme des plantations sur le giratoire Est, ainsi que l'espace capitelle et la partie avenue du Minervois requalifiés par les employés communaux sur les bases de dossier du service environnement du département.

Il informe également que la salle polyvalente sera dotée d'un écran et d'un vidéo projecteur.

- ➡ M. GREFFIER informe ses collègues que suite à la réunion du S.O.E.M.N. auquel il a assisté, il a été décidé que le syndicat assurera le contrôle des bornes incendie à titre gratuit pour les communes adhérentes au syndicat, ce qui est le cas de notre commune.
- Mme BELHACHE rend compte du stage 1^{er} secours organisé dernièrement et du succès de ce type de formation.

Il propose que cette expérience soit renouvelée.

Il est décidé que la remise des diplômes se fera à l'occasion des vœux du maire.

Concernant le défibrillateur, elle propose que soit amélioré le fléchage. Il est proposé la mise en place de deux panneaux d'information, un à la mairie, l'autre aux écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 15.

Le Maire,

Alain MARTY